

**Communauté de Communes
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2020**

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et le treize février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---0000000---

PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs AGOGUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT,AYME-ALLEMAND, BAFFONI, BAYON DE NOYER, BELLET, BIHEL, CHAMBARLHAC, DAVID-MATHIEU, GAY, GERMAIN, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, LEGARS-LAVAURE, LEGIER, MERIGAUD, MEYNARD, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RAVET, RIPOLL, ROUX, ROYER, SUAU.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Madame et Messieurs, CANGELOSI (pouvoir à Mme SUAU), CHABAUD-GEVA (pouvoir à Mme AYME-ALLEMAND), MOLLAND (pouvoir à M. PELISSIER), SERRE (pouvoir à M. ROUX), TROULLER (pouvoir à Mme PHILIP).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BENINCASA, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, NICOLAS.

ABSENTS : Mesdames et Messieurs BARANDON, CAVASINO, ETIENNE Loïc, ETIENNE Monique, MARCHAND, SCHNEIDER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie LEGARS-LAVAURE.

---0000000---

RELEVÉ DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 13 FEVRIER 2020

N° 19-83 du 20 novembre 2019

Marché de prestations de services – Conditionnement, transport et traitement des déchets des deux déchetteries intercommunales pour les Lots 1 à 8, sans montant minimum et sans montant maximum pour chaque période. Les marchés prennent effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée initiale de 12 mois. Ils sont renouvelables 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

N° LOT	Intitulé du lot	Société retenue
1	Conditionnement, tassage, manutention, transport de l'ensemble des déchets à l'exception des Déchets Dangereux Spécifiques et entretien du bas de quai	SAS PASINI 421 Avenue du Baron D LARREY 83210 LA FARLEDE
2	Traitement – Valorisation - Caractérisation des encombrants	SA SUEZ R&V Méditerranée 957 Avenue d' Avignon 84140 MONTFAVET
3	Traitement - Valorisation des déchets verts	SA SUEZ R&V Méditerranée 957 Avenue d' Avignon 84140 MONTFAVET
4	Traitement - Valorisation des gravats	SA SUEZ R&V Méditerranée 957 Avenue d' Avignon 84140 MONTFAVET
5	Traitement - Valorisation du bois	SA SUEZ R&V Méditerranée 957 Avenue d' Avignon 84140 MONTFAVET
6	Traitement – Valorisation des cartons	SA SUEZ R&V Méditerranée

		957 Avenue d'Avignon 84140 MONTFAVET
7	Traitement – Valorisation des ferrailles et batteries	SAS Etablissement ROSSI 80 Chemin Beauchamp 84170 MONTEUX
8	Transport et Traitement des Déchets Dangereux Spécifiques	SAS SPUR ENVIRONNEMENT Montée des Pins 13340 ROGNAC

N° 19-84 du 21 novembre 2019

Contrat d'hébergement sur serveur dédié, la maintenance et services associés pour R'spnc avec la SAS SIRAP pour un montant annuel de 998,00 €HT.

N° 19-85 du 26 novembre 2019

Avenant N°1 au marché de travaux pour l'aménagement de l'Office de Tourisme de L'Isle sur la Sorgue pour les Lots N°7 et N°8 avec la SAS JUAN JOUINE. Le montant de cet avenant N°1 pour le Lot N°7 est de 788,00 €HT et pour le Lot N°8 de 636,71 €HT.

N° 19-86 du 3 décembre 2019

Marché de prestations de services pour le nettoyage des locaux de la Communauté de communes avec la SAS PRO IMPEC. Le montant estimatif annuel pour l'ensemble des prestations y compris les prestations complémentaires est de 26 540,08 €HT. Il prend effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée initiale de 12 mois, renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

N° 19-87 du 4 décembre 2019

Marché de prestations de services pour la location et l'entretien de vêtements HV avec M.A.J. ELIS. Le montant estimatif mensuel est de 1 432,94 €HT soit à l'année de 17 195,28 €HT.

N° 19-88 du 5 décembre 2019

Marché de fournitures et acheminement d'énergie électrique avec la SA Total Direct Energie. Le montant estimatif annuel est de 40 288,91 € HT. Le présent marché prend effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée fixe de 2 ans.

N° 19-89 du 5 décembre 2019

Avenant N°3 à l'Accord-cadre pour la maintenance et réparation du parc automobile de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse pour le Lot N°2 avec la société RENAULT TRUCKS MARSEILLE. La plus-value est de 156,00 €HT par mois.

N° 19-90 du 12 décembre 2019

Marché de prestations de services pour la gestion et l'exploitation du système d'assainissement collectif de la commune de Fontaine de Vaucluse – 84800 avec SUEZ Eau France SAS. Le montant annuel est de 32 604,00 € HT.

N° 19-91 du 18 décembre 2019

Avenants au marché de services – Assurances pour les besoins de la Communauté de communes pour les Lots N°1, N°2 avec la Société SMACL ASSURANCES.

- Pour le Lot N°1 : la superficie assurée passe de 8 663 M² à 15 628 M² au 1^{er} janvier 2020 et la cotisation annuelle est de 21 392,18 € HT (hors indexation et modifications contractuelles).
- Pour le Lot N°2 : la cotisation définitive pour l'année 2018 est de 2 375,31 €TTC soit un avenant d'une plus-value de 373,44 €TTC

N° 19-92 du 18 décembre 2019

Contrats d'abonnement, de location, d'entretien et fourniture de cartouches pour la machine à affranchir avec NEOPOST France.

- Le montant annuel du contrat « option Sérénité PPE » s'élève à 528,00 €HT. Il prend effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans.
- Le montant annuel du contrat « ZEN INK » s'élève à 128,00 €HT. Il prend effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 2 ans

N° 19-93 du 23 décembre 2019

Avenant N°2 au marché de services pour le renouvellement des contrats d'assurances Flotte automobiles et risques annexes pour les besoins de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse avec la Société SMACL Assurances. Le montant de cet avenant présente une moins-value de 2 661,68 € TTC, la cotisation annuelle s'élève à 21 273,77 €HT (hors indexation et modifications contractuelles).

N° 20-01 du 8 janvier 2020

Avenant N°3 au marché de services pour la location et l'entretien de vêtements haute visibilité avec la SA MA J ELIS Provence. Le montant de cet avenant présente une plus-value estimée à 6 700,00 €HT.

N° 20-02 du 8 janvier 2020

Avenant N°1 au marché de travaux pour l'aménagement de l'Office de Tourisme de L'Isle sur la Sorgue pour le Lot N°3 avec la SARL BACCOU. Le montant de la moins-value pour cet avenant N°1 du Lot N°3 est de 4 734,60 €HT.

N° 20-03 du 9 janvier 2020

Convention de prestation de service pour l'animation d'ateliers musicaux du RAM avec Madame Kristiina VESMES-LALOUX. Le montant unitaire pour chaque intervention est de 90,00 € TTC, soit un montant semestriel estimé à 1 080 € TTC.

N° 20-04 du 9 janvier 2020

Convention de prestation de service pour l'animation d'ateliers musicaux à la crèche des Névens avec Madame Kristiina VESMES-LALOUX. Le montant unitaire pour chaque intervention est de 115,00 €TTC, soit un montant semestriel estimé à 690,00 €TTC.

N° 20-05 du 16 janvier 2020

Convention d'utilisation de locaux scolaires hors temps scolaire avec la Ville du Thor, pour le Relais Assistantes Maternelles. La mise à disposition est effectuée à titre gracieux.

N° 20-06 du 20 janvier 2020

Contrat de dératisation avec la Société I. T. B. – 845 Bis Chemin de Bel Air – 30650 ROCHEFORT DU GARD. Le montant de la redevance annuelle s'élève à 1 463,82 €HT. Le contrat prend effet à compter de sa signature pour une durée d'un an, renouvelable un an, sans excéder une durée maximale de 3 ans.

N° 20-07 du 20 janvier 2020

Contrat de maintenance des installations d'alarme intrusion, de vidéosurveillance et la télésurveillance avec intervention sur l'ensemble de nos sites avec la Sté APEL et APEL TLS FTD84. Le montant de la redevance annuelle pour la télésurveillance s'élève à 2 700,00 €HT et pour la maintenance à 3 100,00 €HT.

20-01 CONTRACTUALISATION 2018-2020 DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE A DESTINATION DES TERRITOIRES INTERCOMMUNAUX – SOLLICITATION DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION DANS LE CADRE DE LA TROISIEME VAGUE DE L'APPEL A PROJETS.

Rapporteur : Monsieur Michel PELISSIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'opportunité de solliciter le dispositif du Département de Vaucluse « Contractualisation 2018-2020 avec les territoires intercommunaux » dans le cadre de sa troisième vague, pour la construction d'une Station d'épuration des eaux usées sur Châteauneuf de Gadagne,

- **MODIFIE** la délibération n°19-66 du 27 juin 2019 relative à la Contractualisation 2018-2020 (2^{ème} vague) du Département de Vaucluse à destination des territoires intercommunaux.
- **SOLLICITE** la contractualisation 2018-2020 (3^{ème} vague) du département de Vaucluse avec les territoires intercommunaux pour la construction d'une nouvelle station d'épuration pour un montant de 400 000 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à Madame la Vice-Présidente déléguée à l'aménagement de l'espace à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération.

20-02 CONTRACTUALISATION 2018-2020 DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE A DESTINATION DES TERRITOIRES INTERCOMMUNAUX - SOLLICITATION DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN PÔLE D'ACTIVITÉS A L'ISLE SUR LA SORGUE DANS LE CADRE DE LA TROISIEME VAGUE DE L'APPEL A PROJETS

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'opportunité de solliciter le dispositif du Département de Vaucluse « Contractualisation 2018-2020 avec les territoires intercommunaux » dans le cadre de sa troisième vague, pour les aménagements en vue de constituer un pôle d'activités sur la Route de Caumont à L'Isle sur la Sorgue,

- **MODIFIE** la délibération n°19-67 du 27 juin 2019 relative à la Contractualisation 2018-2020 (2^{ème} vague) du Département de Vaucluse à destination des territoires intercommunaux.
- **SOLLICITE** la contractualisation 2018-2020 (3^{ème} vague) du Département de Vaucluse avec les territoires intercommunaux pour les aménagements destinées à la création d'un pôle d'activités Route de Caumont à L'Isle sur la Sorgue pour un montant de 200 000 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à Madame la Vice-Présidente déléguée à l'aménagement de l'espace à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération.

20-03 ADHESION A L'ASSOCIATION AVENIO UTILISATEURS

Rapporteur : Monsieur Roland PASTOR

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Considérant que la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse adhère également à 2 autres associations, l'APPIV et l'AAF,

Considérant l'intérêt d'adhérer à l'association Avenio Utilisateurs,

- **DECIDE** d'adhérer à l'association Avenio Utilisateurs
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

20-04 APPROBATION DE LA SIGNATURE DE LA CHARTE « ZERO DECHET PLASTIQUE » ET ENGAGEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS POUR LA DIMINUTION DES DECHETS PLASTIQUES DANS LES MILIEUX NATURELS ET EN STOCKAGE

Rapporteur : Monsieur Philippe ROUX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** les termes de la Charte d'engagement « zéro déchet plastique » dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- **DESIGNE** le Vice-Président délégué à la collecte et au traitement des déchets et le Responsable du service Collecte et déchetteries, élu et technicien référents de la charte « zéro déchet plastique » ;
- **REMPLI** le questionnaire Charte « zéro déchet plastique » et s'engage à mettre en œuvre les actions inscrites pour une diminution des déchets plastiques dans les milieux naturels et en stockage ;
- **COMMUNIQUE** sur les actions engagées et les résultats obtenus auprès de l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité (ARPE-ARB) et la Région ;
- **PARTICIPE** aux ateliers d'information organisés par la Région et animés par l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité (ARPE-ARB) portant sur des thématiques spécifiques liées au plastique et destinés à faire partager les retours d'expérience pour essayer les pratiques et dupliquer les actions à plus grande échelle sur le territoire régional ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite charte ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20-05 ADHÉSION A L'ASSOCIATION DE RÉFLEXION SUR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DU BASSIN VAUCLUSO-RHODANIEN

Rapporteur : Monsieur Philippe ROUX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement,

VU notre compétence en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

VU l'adhésion aux syndicats de traitement du SIECEUTOM et du SIDOMRA,

CONSIDERANT l'intérêt de mener une étude des voies et moyens sur les nouveaux enjeux de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés du Vaucluse et de ses environs : collectivités incluses sur le bassin de vie Rhodanien tel que défini par le Plan régional de prévention et de gestion des déchets et les territoires qui lui sont limitrophes.

- **APPROUVE** le projet de statuts de l'association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ci-joint,
- **DECIDE** d'adhérer à l'association ainsi créée.

20-06 PROJET D'AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DE VOYAGE – ASSOCIATION ALOTRA

Rapporteur : Monsieur Philippe ROUX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, et notamment son article 9 – Compétences,

Vu l'avis favorable de la commission DSP,

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°3 à la délégation de service public de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, joint à la présente délibération, avec l'association ALOTRA.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Premier Vice-Président délégué aux finances à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20-07 CREATION D'UN PÔLE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR LA COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE DANS LA CADRE DU DISPOSITIF ECOPARC + VAUCLUSE – APPROBATION DE LA CONCESSION AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) TERRITOIRE VAUCLUSE

Rapporteur : Monsieur Yves BAYON DE NOYER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VU Le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT)

VU le (SCOT) Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de vie Cavaillon-Coustellet-L'Isle-sur-la-Sorgue approuvé le 19 décembre 2012.

VU le PLU de la commune de Châteauneuf de Gadagne approuvé le 6 mars 2017 et modifié le 20 mai 2019

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 300-4 et L 300-5, R300-5 à R 300-11

VU la loi n°2014-559 du 28 mai 2010 créant les Sociétés Publiques Locales pour toute mission d'étude, d'urbanisme, de construction d'aménagement ou de gestion de service public.

VU la délibération N° 15-93 du 5 novembre 2015 parvenue en Préfecture le 10 novembre 2015, portant participation de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse à la Société Publique Locale (SPL) « territoire Vaucluse » et à la désignation de son représentant au sein du Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

VU le projet de la concession d'aménagement conclue entre la Société Publique Locale Territoire Vaucluse et la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

VU l'Arrêté Préfectoral du 22 novembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et les statuts de la dite Communauté de Communes.

VU les compétences de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, en matière de développement économique, pour la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités

VU la délibération n° 2019-421 du Conseil Départemental de Vaucluse du 21 juin 2019, approuvant la mise en application du dispositif ECOPARC+ VAUCLUSE

CONSIDERANT QU'il y a lieu de valider le principe de la création du pôle d'activités économiques du Moulin Rouge sur la commune de Châteauneuf de Gadagne

- **DECIDE** de créer « le pôle d'activités économiques du Moulin Rouge » sur la commune de Châteauneuf de Gadagne au lieu-dit « les matouses »
- **DECIDE** de solliciter l'aide départementale ECOPARC+ VAUCLUSE pour les études et la création du pôle d'activités du Moulin Rouge à Châteauneuf de Gadagne
- **DECIDE** de désigner en qualité de concessionnaire la Société Publique Locale d'Aménagement (SPL) « Territoire Vaucluse » pour la mise en œuvre de la concession d'aménagement de la zone d'activités du Moulin Rouge à Châteauneuf de Gadagne
- **DECIDE** d'approuver le projet de concession d'aménagement pour la ZA du Moulin Rouge à Châteauneuf de Gadagne, jointe à la présente et les documents qui y sont annexés
- **APPROUVE** le bilan financier prévisionnel de la concession et le plan de trésorerie prévisionnel annexés à la présente concession
- **AUTORISE** le Président à signer tous actes aux effets des présentes

20-08 PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT POUR LE PROJET DU PÔLE D'ACTIVITES SAINT-JOSEPH AU THOR. BILAN FINANCIER PRÉVISIONNEL ET PLAN DE TRÉSORERIE ACTUALISÉS AU 30 JUIN 2019

Rapporteur : Monsieur Yves BAYON DE NOYER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) et les articles L 2122-17, L 2241-1, L5211-9 et suivants.

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 300-4 et L 300-5, R300-5 à R 300-11

VU la loi n°2014-559 du 28 mai 2010 créant les Sociétés Publiques Locales pour toute mission d'étude, d'urbanisme, de construction d'aménagement ou de gestion de service public.

VU la délibération N° 09-47 du 29 juin 2009 parvenue en Préfecture le 7 juillet 2009, portant création d'un pôle d'activités économiques sur la commune de le Thor.

VU la délibération N° 15-93 du 5 novembre 2015 parvenue en Préfecture le 10 novembre 2015, portant participation de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse à la Société Publique Locale (SPL) « territoire Vaucluse » et à la désignation de son représentant au sein du Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

VU les compétences de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, en tant que maître d'ouvrage de l'opération la Communauté de communes est responsable de l'organisation de cette procédure d'aménagement.

VU la délibération n° 16-61 du 26 mai 2016, approuvant la concession avec la Société Publique Locale (SPL) Territoire Vaucluse, pour la réalisation de la Zone d'activités Saint-Joseph au Thor.

VU le projet de la concession d'aménagement conclue entre la Société Publique Locale Territoire Vaucluse et la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver le compte-rendu annuel de la concession d'aménagement pour le projet de pôle d'activités Saint Joseph du Thor,

- **APPROUVE** le bilan de l'opération de la ZAC Saint Joseph arrêté à 8 375 000 € HT,
- **APPROUVE** le plan de trésorerie des recettes et des dépenses actualisés au 30 Juin 2019,
- **APPROUVE** le tableau des acquisitions et des cessions réalisées,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

20-09 AVENANT A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES

Rapporteur : Monsieur Le Président

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 13-60 du 10 octobre 2013 portant signature de la convention avec Berger Levrault de mise en œuvre de la télétransmission des actes afin de se connecter à l'application ACTES.

Considérant qu'il y a lieu de signer avec la Préfecture l'avenant n°1 à la convention afin de permettre le changement d'opérateur des actes de la collectivité.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué, à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes avec la Préfecture de Vaucluse pour le changement d'opérateur de télétransmission exploitant le dispositif de transmission par voie électronique des actes de la collectivité ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le vice-président délégué à signer tout avenant à intervenir sur cette convention.

Affiché à la Communauté de Communes le



Pierre Gonzalvez,

Président de la CCPSMV,